



Principes généraux régissant l'utilisation des benzodiazépines et des médicaments apparentés¹

En vertu des principes humanistes et de la liberté de l'être humain, il n'est pas approprié d'interdire ou de limiter l'usage de substances utiles, efficaces et appropriées, sous prétexte qu'un petit groupe de personnes en fait un usage abusif. Les benzodiazépines et les médicaments apparentés doivent être utilisés conformément aux règles de la pratique médicale et des sciences pharmacologiques.

Les benzodiazépines sont susceptibles de provoquer une dépendance et peuvent être utilisées à mauvais escient. Il y a lieu de faire la distinction entre une utilisation occasionnelle et régulière, de même qu'entre une utilisation à faible dose ou à dosage élevé. Investigations, évaluation, indication, prescription et remise de benzodiazépines doivent être effectuées avec le plus grand soin.

Les principes ci-après sont destinés aux médecins qui prescrivent ces médicaments et aux pharmaciens qui les remettent, pour leur permettre de définir des stratégies applicables dans la pratique.

Les benzodiazépines sont des substances sûres, efficaces et utiles

- Les benzodiazépines sont sûres et efficaces ; elles présentent peu d'effets secondaires et une faible toxicité. Connues depuis de nombreuses années, elles sont utilisées et appliquées avec succès, tant par des médecins généralistes que par des spécialistes.
- Les benzodiazépines sont des substances utiles. Des règles claires régissent leur utilisation. Les benzodiazépines devraient seulement être prescrites pour de courtes durées. L'ordonnance doit comporter la posologie correcte et la dose maximale journalière. En règle générale, elles ne devraient être prescrites et remises qu'en petit emballage.

¹ Ces principes s'appliquent aussi aux médicaments analogues désignés comme médicaments « Z » tels le zolpidem, la zopiclone ou le zaleplon. Mais le statut de substance contrôlée selon la loi sur les stupéfiants est uniquement accordé au zolpidem.

Les benzodiazépines doivent être utilisées conformément aux règles reconnues de la pratique médicale et des sciences pharmacologiques

- L'utilisation judicieuse des benzodiazépines est soumise aux règles habituelles observées par les médecins et les pharmaciens. Tout traitement se fonde sur des investigations, un diagnostic et la pose d'une indication. Le succès du traitement est évalué régulièrement.
- Les patients sont informés des effets thérapeutiques et des effets secondaires ainsi que des risques liés aux abus.
- Selon la loi sur les stupéfiants, la prescription de benzodiazépines en dehors des indications et des dosages enregistrés doit être notifiée aux autorités cantonales concernées².

Les benzodiazépines peuvent être consommées de façon abusive

- Les benzodiazépines peuvent conduire à une utilisation abusive.
- Pour les personnes qui ne maîtrisent plus leur consommation de benzodiazépines, il est nécessaire de procéder à de nouvelles investigations, de réévaluer la situation et de revoir les indications. Si des problèmes psychiques supplémentaires sont mis en évidence (troubles concomitants), ils doivent être identifiés et traités de façon appropriée.
- La diminution du dosage doit être effectuée soigneusement et ne doit pas avoir lieu trop rapidement. La consommation de benzodiazépines ne doit pas être interrompue de façon abrupte.

Les benzodiazépines devraient être utilisées de façon différenciée

- Un petit groupe d'utilisateurs consomment des benzodiazépines à une dose élevée. Pour de tels cas, il convient de demander un second avis à une institution spécialisée en matière de dépendances ou à un médecin qui bénéficie d'une solide expérience avec des patients dépendants.
- Les indications pour l'utilisation de benzodiazépines à courte durée d'action sont très limitées en médecine générale et en psychiatrie. Le passage très rapide dans le cerveau (effet de flash) a pour conséquence un risque considérable d'abus et de dépendance, raison pour laquelle il y a lieu de renoncer à l'emploi de tels produits. Le passage de benzodiazépines dont l'effet est très rapide à des benzodiazépines dont l'effet est de durée plus longue, de même que la remise contrôlée des substances constituent des solutions appropriées pour des cas d'abus ou de dépendance.
- En ce qui concerne le traitement de personnes âgées au moyen de benzodiazépines, il y a lieu de prêter attention au risque d'accumulation. Pour ces personnes, il convient d'utiliser des benzodiazépines à durée d'action moyenne.

La prescription des benzodiazépines dans le cadre de traitements de substitution est soumise à autorisation

- Selon la loi sur les stupéfiants, les substances psychotropes que sont les benzodiazépines sont soumises aux mêmes dispositions que les stupéfiants. Dans les traitements de substitution, leur prescription est donc soumise à autorisation³. La définition des modalités d'autorisation et leur octroi incombent aux cantons.

Berne, mai 2014

² Obligation de notifier : art. 11, al. 1, LStup ; art 49 OCStup

³ Assujettissement à autorisation : art. 2 et art. 3e LStup ; art. 46, al. 3 et art. 48 OCStup ; art. 9 OASup